

C'est notre devoir, Messieurs, non-seulement de combattre cette funeste maladie, mais encore de rechercher les moyens d'en prévenir le retour. Je compte donc à cet égard sur votre entière sollicitude.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Nord, VALLON.

Les militaires de la réserve des classes de 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863, qui n'auraient pas donné leur adresse ou qui auraient changé de domicile, doivent en informer la gendarmerie de leur canton, afin qu'ils puissent être prévenus à temps pour se présenter à l'appel.

On lit dans un journal de Lille :

La Compagnie du Nord commencera dans quelques jours les travaux d'agrandissement de la gare des voyageurs. Elle les poussera aussi activement que le permettra la situation car il ne lui est possible en ce moment que de les commencer sur l'emplacement de l'ancien asile des aliénés.

Elle est forcée, en effet, de laisser libre la place située entre la gare et la rue Sainte-Marie. D'un autre côté, le pâté de maisons formant l'angle des rues de Tournay et de Sainte-Marie empêche de dégrager sur ce point jusqu'à ce que l'expropriation ait été prononcée.

Tout fait espérer cependant que la demande de décret d'utilité publique pour l'ouverture de la rue de la Gare ne tardera pas à être faite, et que les expropriations pourront avoir lieu au commencement de 1866.

On nous communique la note suivante :

M. Pierre Dumas, poète, donnera une première séance de déclamation lundi 4^{er} mai à 7 heures, dans l'établissement St-Joseph, rue de la Paix à l'intention des membres de cette Société.

La Société chorale de St-Joseph, fera entendre plusieurs chœurs.

Dans la matinée d'aujourd'hui, deux ouvriers plâtriers travaillant dans un bâtiment en construction, faisant le coin de la rue des Lignes et de la rue du Pays, ont été les victimes d'un bien triste accident.

Ces deux ouvriers étaient occupés à plâtrer le haut de la façade, quand une planche de l'échafaudage sur lequel ils étaient montés céda sous leur poids et les deux malheureux furent précipités sur le pavé d'une hauteur de près de quinze mètres.

Des passants s'empressèrent autour d'eux et leur prodiguèrent les premiers soins. Transportés à l'Hôpital-Napoleon, ils ont succombé après plusieurs heures d'atroces souffrances.

Une personne bien informée nous assure que l'échafaudage sur lequel étaient montés les deux plâtriers se présentait pas toutes les garanties de solidité désirables.

Nous signalons le fait pour qu'il serve d'avertissement aux personnes chargées de ces sortes de constructions. Lorsque la vie d'un homme est en jeu, il n'est point de précautions pueriles, et l'on ne saurait apporter ni trop de soins, ni trop de prudence. C'est là ce que l'habitude de braver le danger fait oublier à beaucoup d'ouvriers; ceux qui viennent de périr si malheureusement ont été victimes de leur propre imprudence.

Voici leurs noms: François Delfosse âgé de 22 ans, né à Guignin (Belgique); Henri Duplat que l'on croit originaire de Roubaix, 23 ans; tous deux étaient célibataires.

La police de Roubaix, vient de mettre en arrestation une jeune fille de 17 ans, nommée Palmyre Thibaut, servante, accusée de vol au préjudice de son patron, M. D... pâtissier, Grand-rue.

Dans l'interrogatoire qu'elle a subi, Palmyre Thibaut a avoué être l'auteur d'un vol assez important commis, il y a quelque temps, chez un négociant de Roubaix où elle était alors en service.

Elle a été mise à la disposition du Parquet.

On vient aussi d'arrêter un fleur, nommé Emile François, prévenu de nombreux vols d'effets d'habillements au préjudice d'ouvriers, ses camarades de logement.

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à trois mois de prison le nommé L. Claeppe, de Roubaix, pour contrevention à un arrêté d'expulsion.

Nous avons constaté l'accueil fait à la troupe équestre de M. F. Loisset. Le public irrésistiblement entraîné, s'est rendu en foule à toutes les soirées où s'accomplissent de véritables prodiges de force, d'adresse et d'agilité. Pour juger du mérite de la troupe il faut assister à plusieurs représentations; car elles ne se ressemblent guère et le problème de la variété, si difficile à résoudre dans un cirque a été parfaitement résolu par le directeur expérimenté.

Parmi les chevaux dressés en liberté et présentés par M. Loisset, Crève Cœur, (pur sang.) provenant du haras de Gumbroux et offert par les abonnés de Bruxelles, a fait l'admiration des véritables connaisseurs.

— Ella et Atar-Gull, Lady. (jument prussienne) dont l'ardeur est parfaite et dont la discipline, ont été particulièrement remarquées.

Les chevaux montés à la haute-école ont obtenu beaucoup de succès. Nous citerons en première ligne Magenta, réputé indomptable, dont Mme Loisset, la brillante amazone, a fait un élève soumis, manœuvrant avec une obéissance et une grâce parfaites. Monte Christo n'a pas obtenu moins de succès; il a été tour à tour monté à la haute-école et présenté en liberté par Mlle Leopoldine Gaertner, l'habile écuyère qui s'est fait applaudir à chaque représentation.

Les scènes équestres à travestissements, par Mlle Rosine Ethair, les exercices merveilleux exécutés à travers des cerceaux de douze pouces de diamètre, par Mlle Kenebel, ont constamment provoqué les applaudissements les mieux mérités. La petite Clotilde Loisset, gracieuse enfant, a vivement intéressé le public qui lui a fait le meilleur accueil.

N'oublions pas de citer, dans ce rapide examen, MM. Gotz, Bradshaw, Shelton, Helbing et Rocher; ils ont droit aux éloges les plus complets et ont bien mérité les honneurs du rappel qu'ils obtiennent à chaque représentation.

Les clowns Despard, Coulon, Dean et Gaillard méritent aussi une mention particulière, car ils ont le talent de provoquer un rire général chaque fois qu'ils entrent en scène.

Quant au petit Dassié, âgé de huit ans, c'est la merveille par excellence; rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme que provoquent ses exercices surprenants.

Les représentations de cette semaine ont presque toutes été terminées par une sorte de ballet équestre avec manœuvres, valse, quadrilles; tout cela du meilleur effet, grâce à l'ensemble avec lequel ont manœuvré ceux qui y prenaient part.

La composition du programme de la représentation d'aujourd'hui promet une soirée très-intéressante à laquelle le public ne fera certainement pas défaut.

L'exécution de Leducq a eu lieu jeudi matin à 6 heures sur la place publique de Capécure, à Boulogne. L'ordre n'a pas été un instant trouble.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 28 avril 1865.

A moins d'un contre-ordre subit, c'est décidément demain que part Sa Majesté l'Empereur. Sa Majesté s'arrêtera à Lyon où Elle passera 24 heures et ira de là à Marseille. On l'attend avec impatience à Alger, à Constantine, à Oran ! Ce voyage sera sans doute des plus importants pour l'Afrique, et de grandes questions restées douteuses jusqu'ici, y seront tranchées par le Souverain, en personne.

On pense que l'Empereur se rencontrera à Lyon avec l'Empereur et l'Impératrice de Russie, qui doivent quitter Nice demain samedi.

Un télégramme de Turin nous apprend que la Chambre des députés d'Italie, sur la proposition de M. Crispi, l'un de ses membres, a voté trois jours de deuil à l'occasion de l'assassinat du président Lincoln. Le vote du parlement italien lui fait honneur. Mais il implique contradiction. Comment se fait-il en effet, que la même chambre qui a des félicitations pour Wilkes Booth, ait glorifié Agassius Milano ? Serait-ce que dans la théorie des ultra-démocrates, il y aurait diverses espèces d'assassins, selon le temps, le lieu, les hommes et que l'assassin d'un roi constitutionnel mérite une couronne, tandis qu'un collier de chanvre convient à l'assassin d'un président de république ? La morale vulgaire, heureusement, n'a pas de ces subtilités. N'en déplaise à M. Crispi et à ses collègues de la Chambre des députés de Turin, Milano et Booth sont également infames.

On dit que l'Empereur d'Ajaccio est ajournée et que l'Empereur la présidera à son retour d'Afrique.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de la veuve Delefortrie condamnée pour tentative d'assassinat contre le cure de St-Severin.

Pour toute la correspondance, J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Nous avons parlé dans notre dernier numéro de la tentative d'assassinat faite contre le secrétaire de l'ambassade de Russie à Paris.

Les résultats de l'enquête qui vient d'avoir lieu au sujet de cette affaire, nous permettent de rectifier en quelques points et de compléter le récit que nous en avons donné. L'inculpé, qui se nomme Nikischikoff, était, comme nous l'avons dit, sous-lieutenant dans l'armée russe. Il s'était fait remarquer par son caractère ombrageux et irritable; il se plaignait de n'être pas assez apprécié et considérait par ses camarades. Ce furent ces susceptibilités qui le déterminèrent à donner sa démission. Il reçut alors de ses parents une somme de 4,000 fr. à l'aide de laquelle il voyagea et qu'il avait complètement épuisée lors de son arrivée à Paris.

Se voyant sans ressources, il s'adressa

d'abord au consulat de Russie; on lui dit que l'on était incompetent pour s'occuper de sa demande et on l'engagea à la transmettre à l'ambassade. Là, il sollicita un secours pour se rapatrier ou pour se rendre à Nice, afin, dit-il, de voir l'Empereur de Russie qui s'y trouvait et d'obtenir de lui la réintégration dans son grade.

Cette déclaration n'était pas de nature à le faire arriver à son but. On ignorait, en effet, ses opinions politiques et son exaltation pouvait inspirer quelques craintes relativement à sa présence près du souverain. On lui répondit donc par un refus formel qu'adoucissaient les formes les plus polies. C'est alors que l'inculpé, exaspéré par sa position, commit le crime que nous avons raconté.

L'état de M. de Balsch, qui avait d'abord inspiré de vives inquiétudes, s'est beaucoup amélioré. Au contraire, les deux autres blessés, que l'on croyait légèrement atteints, sont dans une situation grave. Ce sont deux huissiers, et non, comme nous l'avions dit, d'après les premiers renseignements, un garçon de bureau et un cocher. L'un a eu la cuisse droite presque entièrement traversée par la lame du poignard; l'autre a reçu deux profondes blessures au genou et à la tête. On espère cependant qu'on parviendra à les sauver.

Le crime commis à l'ambassade de Russie soulève une question d'une certaine gravité. On sait qu'un des privilèges dont jouissent les agents diplomatiques dans les pays où ils sont accrédités par leurs Gouvernements, est de n'être point soumis à la juridiction locale. Ce privilège s'étend à la famille de l'agent et aux personnes de sa suite. Il a pour conséquence de soustraire également sa demeure aux actes de la juridiction du pays, et, par une fiction du droit des gens, de la faire considérer comme une partie du territoire de la nation qu'il représente. On l'appelle, dans ce cas, le privilège d'extraterritorialité.

Mais cette fiction va-t-elle jusqu'à enlever aux tribunaux du pays la connaissance de tous les faits délictueux qui ont eu pour théâtre l'hôtel d'un ambassadeur ? Ne faut-il pas distinguer entre les faits dant l'ambassadeur ou ses gens se seraient rendus coupables et ceux dont ils auraient été simplement victimes ? L'extraterritorialité ne doit-elle pas s'appliquer seulement aux premiers ?

L'opinion du Droit est que l'assassin doit être jugé par les tribunaux français. D'après le Constitutionnel, la question de compétence aurait été résolue en faveur de la juridiction russe. Voici ce que dit ce journal :

« A la première nouvelle du crime, M. le procureur impérial s'est rendu à l'ambassade de Russie pour demander, dit-on, si on avait l'intention d'abandonner le meurtrier à sa juridiction, et, dans ce cas, commencer sur-le-champ l'information. On annonce qu'il lui aurait été répondu que le crime ayant été commis à l'intérieur de l'ambassade par un sujet russe sur d'autres sujets russes, on devrait le déférer à l'appréciation de la justice russe. D'après ce bruit, la justice française n'aurait pas à intervenir dans cette circonstance, et l'inculpé serait très-prochainement conduit en Russie, pour être mis à la disposition des autorités judiciaires de son pays. »

— Le fait suivant sera, nous l'espérons, une leçon pour bien des mères.

Vendredi soir, dit le Messager de la Sarthe, la femme du nommé Monteban, cultivateur à Champgenetev, avait coulé son jeune enfant, âgé de quinze mois. Pour l'empêcher de tomber de son berceau, elle assujettit les couvertures au moyen d'un cordon; après quoi elle crut pouvoir sortir sans inquiétude.

Une demi-heure à peine passée dans son jardin, elle rentra, et trouva cet enfant à moitié tombé de son berceau, les pieds touchant presque à terre, et la tête retenue par le cordon qui, s'étant roulé autour de son cou, l'avait étranglé. Le pauvre petit ne donnait déjà plus signe de vie, et tous les soins que lui prodigua sa mère restèrent inutiles.

— On connaît la passion des Hollandais pour les fleurs et surtout pour les tulipes. Au dix-huitième siècle, ces froids habitants des Pays-Bas commençaient des folies et se ruinaient même pour la possession de quelques fleurs rares. Un d'entre eux s'était tellement attaché à l'existence d'une tulipe aux couleurs extraordinaires, que le déclin de la fleur amena une altération de plus en plus rapide dans sa santé. Il mourut le jour où la tulipe était complètement fanée.

Un fait récent nous a rappelés cette singulière monomanie :

Le sieur Louis S..., jardinier fleuriste à St-Denis, avait entrepris de créer une nouvelle variété de plante. Depuis longtemps il se livrait à des expériences dans ce but. Enfin, la plante, objet de tant de soins et de dépenses, qui vint à bien : mais il se trouva que la fleur qu'il espérait si belle et si suave n'était qu'une sorte de monstre végétal, sans couleur, et sans parfum. Le sieur S... se livra à un violent désespoir, et plusieurs des voisins l'entendirent répéter qu'il ne survivrait pas à une telle déception.

Hier matin, en effet, on l'a trouvé pendu dans un hangar dépendant de son établissement : il avait cessé de vivre.

— Nous trouvons dans la Semaine liturgique de Poitiers le fait suivant, qu'on ne lira pas sans intérêt, bien qu'il se rapporte à une date déjà ancienne :

M. X..., curé de B..., après avoir vendu sa riche et précieuse bibliothèque pour secourir les misères de sa paroisse pendant l'année 1847, fut obligé d'avoir recours à d'autres moyens.

Voici la lettre qu'il adressait à ce propos à un bijoutier d'Orléans :

B..., 28 février 1847.

Monsieur,

Les jours les plus pénibles pour les malheureux ne sont pas encore passés; les ressources s'épuisent et la misère augmente. Pour moi, je ne puis plus subvenir aux besoins de mes indigents qu'en vendant mon argenterie. J'ai la ferme confiance que ma soupe sera meilleure dans une cuillère d'étain, si mes cuillères d'argent peuvent procurer quelques pains de plus à ceux qui ont faim.

Je profite de l'absence de ma vieille domestique, qui jetterait les hauts cris si elle voyait sa cuisine dépourvue de ces richesses. Ces coups doivent se faire à la sourdine. Je compte donc sur votre discrétion, en vous priant d'acheter cette argenterie au prix que vous fixerez dans votre exquise délicatesse. Je joins deux salières, et, de plus, deux montres, trottant un peu mieux que le soleil, qui me semble un peu en retard cette année. L'une de ces montres est anglaise, c'est tout dire; l'autre est à répétition, et elle est française. J'avoue que je n'ai jamais pu les meure d'accord; mais faut-il s'étonner qu'il n'y ait point d'entente entre deux machines combinées par le génie de deux nations rivales ?... Au reste, ce désaccord par esprit de nationalité, prouve la régularité de leurs mouvements.

Vous les achèterez donc, et vous les revendrez comme excellentes; puis, quand ce petit bagage sera, par vos soins, converti en pièces de 5 francs, vous remettrez sans bruit la somme au digne *palachien* qui vous présente cet envoi, alors, nous aurons fait une bonne action à deux, et vous aurez votre part auprès de Celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné de bon cœur.

Je vous témoigne à l'avance ma reconnaissance pour le service que vous allez rendre à mes pauvres et à moi.

Je prends la liberté de vous recommander de nouveau une silencieuse discrétion touchant cette affaire commerciale. Si la police le savait, elle me forcerait de prendre une patente de marchand de bric-à-brac.

J'ai l'honneur d'être, etc.

X..., curé de B...

Aujourd'hui que ce bon chré est décédé, on a bien voulu nous communiquer cette lettre, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la livrer à la publicité.

— La composition du camp de Châlons est définitivement arrêtée; c'est M. le maréchal Niel qui le commandera. Voici la liste des états-majors et des régiments :

Chef d'état-major, le général Pourcet; commandant d'artillerie, le général Princeteau; intendant militaire, M. Ulrich.

1^{re} division, le général Picard; 1^{er} brigade, le général Grenier; 4^e chasseurs à pied, 43^e et 74^e de ligne; 2^e brigade, le général Duport-Dugosmeur; 84^e et 90^e de ligne.

2^e division, le général de Liniers; 1^{re} brigade, le général Letellier-Valzée; 8^e chasseurs à pied, 4^e et 9^e de ligne; 2^e brigade, le général Brayer; 11^e et 26^e de ligne.

Division de cavalerie, le général de Clerambault; 1^{re} brigade, le général de Montfort; 5^e et 8^e chasseurs à cheval; 2^e brigade, le général de Gerbrois; 5^e et 8^e dragons.

Sept batteries d'artillerie et deux compagnies de génie.

On remarquera que cette année l'effectif du camp de Châlons a été diminué d'une division d'infanterie. Cette diminution était, du reste, indiquée par l'éloignement d'une certaine quantité de nos régiments qui occupent l'Algérie, les Etats pontificaux et le Mexique.

— Un industriel vient de créer à Londres un nouveau genre de spéculation. Il a trouvé le moyen de reproduire instantanément par un procédé photographique des plus rapides et des plus ingénieux, sur les mouchoirs de poche, la photographie de l'acheteur. Le dessin résiste, dit-on, au blanchissage. Il est probable qu'on l'appliquera bientôt aux chapeaux, aux gants, aux parapluies et aux ombrelles. Dans tous les cas, la nouvelle application sera gênante pour les *pick-pockets*.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Gresham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants:

Affaires proposées à la Compagnie dans l'année,	47,424,124
Affaires acceptées par la C ^o ,	38,766,325
Sinistres payés,	1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un FONDS d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

FOIRE DE ROUBAIX



CIRQUE

M. François Loisset,

Place de la Liberté.

Aujourd'hui dimanche 30 avril 1865, à huit heures du soir.

GRANDE

BRILLANTE REPRÉSENTATION

(Voir l'affiche du jour).

PRIX DES PLACES: Chaises, 3 francs; — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes (assis), 50 centimes. — Les enfants au-dessous de 8 ans payeront demi-place, aux Premières et Secondes.

THÉÂTRE

ENFANTS CÉLÈBRES,

Place de la Liberté.

Dans le programme varié du théâtre des ENFANTS CÉLÈBRES, on remarque particulièrement :

GRANDS JEUX ICARIENS

par M. Delhay.

EXPÉRIENCES EXTRAORDINAIRES!

de Mme Delhay.

surnommée

La Reine des Physiciennes

La Cible meurtrière

par M. Delhay,

unique rival des Chinois.

TOUS LES SOIRS, PANTOMIME NOUVELLE

Tous les jeudis représentation spéciale pour les enfants, et les familles qui n'ont pas le temps d'assister aux représentations du soir.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 fr. Secondes, 50 c. troisièmes, 25 c. Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2, on commencera à 8 heures.

Théâtre des Variétés d'Amsterdam

PLACE ST. MARTIN

SOUS LA DIRECTION

Du célèbre prestidigitateur

M. ALBERT

Tous les soirs grande représentation

PRIX DES PLACES : Premières 50 c. secondes 30 c. troisièmes 20 cent.

ON COMMENCERA A HUIT HEURES

THÉÂTRE

de la famille des

LAPONS

situé sur la

PLACE DE LA LIBERTÉ

à côté du cirque de M. F. Loisset.

Place Saint-Martin.

Sous la direction du prestidigitateur royal

PHILIPPE

Grand contraste de la nature

Le GÉANT, soldat écossais.

Il est âgé de 40 ans, sa hauteur est de 2 mètres 19 centimètres, sa circonférence est de 1 mètre 90 centimètres.

Le NAIN, Tom Pouce, de Londres.

Agé de 27 ans, il est très bien proportionné sa hauteur est de 77 centimètres. Ils sont accompagnés de leur père et mère.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Magasin

de

Lunetterie, Optique, Manomètres,

Baromètres,

Stérosopes, Jumelles.

ANDRAUD-SAVOYE

(ANCIENNE MAISON SAVOYE)

110me ANNÉE D'EXISTENCE

RUE DU MAGASIN, 9, A LILLE.

Toutes les Lunettes ou Pince-Nez achetés, pourront être remplacés, sans aucun frais pour l'acheteur, à la maison de Lille, rue du Magasin, 9.

RÉPARATIONS.